

FORMATION INITIALE DIAGNOSTIC ENERGIE Avec Mention

SF-F1010-10ème éd-juil2024

Objectifs

- Acquérir la connaissance de la réglementation performance énergétique liée au diagnostic DPE (tout bâtiment habitation et autres).
- Connaître les modalités de réalisation d'un diagnostic technique de performance énergétique et rédaction d'un rapport.
- Avoir les connaissances pour obtenir la certification DPE avec mention.

Les taux de 2023 :

Taux de satisfaction : 90% de satisfaction globale à la formation

Taux de recommandation : 98% des stagiaires ayant suivi la formation nous recommandent

Public Visé

Diagnosticheurs immobiliers, métiers de l'immobilier et de l'expertise bâtiment, personnes en reconversion professionnelle

Durée

21.00 Heures

3 Jours

Pré Requis

- Savoir lire et écrire en langue française.
- Être certifié DPE sans mention ou présenter une attestation de formation de 56h DPE sans mention.

L'accès à la formation ne nécessite pas d'autres prérequis spécifique, par contre des pré-requis pour votre inscription à la certification vous seront demandés par le centre de certification :

- Soit 3 ans d'expérience professionnelle de technicien ou agent de maîtrise du bâtiment
- Soit un diplôme de niveau de l'enseignement bac +2 à temps plein ou d'une durée équivalente à temps partiel dans le domaine des techniques du bâtiment, ou un titre professionnel équivalent.

Parcours pédagogique

Déroulé de la formation :

Partie théorique : 7 heures

Partie pratique : 14 heures

Parcours pédagogique :

Conformément à l'arrêté compétences du 20/07/2023

I : Les généralités sur le bâtiment :

- l'analyse des configurations thermiquement défavorables pour les bâtiments à usage principal autre que d'habitation et les lots à usage autre que d'habitation présents en leur sein.
- Bâtiment d'habitation collectif, l'analyse des caractéristiques du bâtiment et l'échantillonnage des locaux pertinents pour la réalisation d'un diagnostic.
- Bâtiment d'habitation collectif, l'analyse des caractéristiques du bâtiment et l'identification de la possibilité de réaliser des diagnostics des lots présents en son sein à partir des données issues du diagnostic du bâtiment d'habitation collectif.

II : La thermique du bâtiment :

- Bâtiment d'habitation collectif, les principes de calcul d'une méthode de calcul réglementaire, les différences pouvant apparaître entre les consommations estimées et les consommations réelles ainsi que leurs sources, notamment la présence de scénarii conventionnels, l'échantillonnage des lots visités ainsi que la possibilité de réalisation d'un diagnostic des lots présents au sein d'un bâtiment d'habitation collectif à partir des données issues du diagnostic de ce dernier.

III : Les systèmes :

- Les différents systèmes de chauffage, de refroidissement, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et d'éclairages et ceux utilisés pour contrôler ou réguler le climat intérieur dans les bâtiments à usage principal autre que d'habitation.
- Les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique des systèmes des bâtiments.
- Les notions de conditionnement d'air et de distributions hydraulique et aéraulique.
- Les centrales de traitement d'air: mélange, filtration, humidification, chauffage, refroidissement, déshumidification, etc.

IV : Les textes réglementaires :

- Les textes législatifs et réglementaires sur le sujet, ainsi que les ressources documentaires mises à disposition par les services du ministre chargé de la construction, notamment les modalités de réalisation des diagnostics des bâtiments d'habitation collectif et des diagnostics des lots présents dans un bâtiment d'habitation collectif à partir des données du diagnostic de ce dernier.
- Les textes législatifs et réglementaires faisant référence au diagnostic de performance énergétique, notamment les obligations de réalisation de diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments d'habitation collectif, les obligations d'affichage des diagnostics dans certains bâtiments.
- Les dispositions de sécurité et de santé applicables aux lieux de travail liées au sujet de la performance énergétique.

Partie Pratique :

Sur les 14h de pratique prévue :

- 7 heures de terrain sont réalisées dans des bâtiments ou parties de bâtiments réels ou aménagés, et permettent la manipulation des outils professionnels et la collecte de données en situation réelle, par l'intermédiaire notamment de prises de mesures.
- 7 heures de mise en situation permettant la réalisation complète d'un DPE, sur la base d'informations fournies par le biais de descriptifs pour les cas suivants :
 - un bâtiment collectif d'habitation.
 - un logement à partir des données du bâtiment collectif d'habitation.
 - un bâtiment à usage principal autre que d'habitation.

Méthodes et moyens pédagogiques

MOYENS :

Livret de formation, diaporama interactif, étude de cas, mise en pratique, capitalisation connaissances professionnelles, visualisations illustrées de cas pratiques pour faciliter l'acquisition des compétences, matériel de vidéo projection

MÉTHODES :

Active, participative et démonstrative

MODALITÉS :

- Présentiel
- Point en amont de la formation avec restitution du besoin
- Point en fin de journée de formation, recueil des impressions, régulation de l'évolution pédagogique
- Évaluation à chaud de satisfaction en fin de formation

Informations modalités et délais d'inscription

DATE :

Nous consulter ou sur <https://www.sonelo.com/>

LIEUX :

Site de formation : Les-Alluets-le-Roi (78) ou Avignon (84)

MODALITÉS ET DÉLAIS D'INSCRIPTION :

Si prise en charge directe : bulletin d'inscription signé 15 jours avant la formation (paiement avec retour de la convention signée)

Si prise en charge par un organisme financeur : envoi du dossier de financement à compléter de 15 jours à 3 mois avant la formation selon le financeur (accord de prise en charge 7 jours avant le début de formation)

Envoi des documents par mail à contact@sonelo.fr ou courrier à SONELO 2 rue traversière 78580 LES ALLUETS-LE-ROI

Objectifs pédagogiques

Acquérir la méthodologie et les modalités de réalisation des missions de Diagnostic de Performance Énergétique avec mention, dans les immeubles bâtis, prévus par la réglementation française.

Le contenu de la formation est basé sur les exigences de compétences des opérateurs de diagnostic, selon le domaine de diagnostic, telles que définies dans les programmes d'examen de l'annexe 3 de l'arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux

organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Qualification Intervenant(e)(s)

Equipe technique SONELO et/ou partenaires référencés

Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation des acquis par un QCM.

Note minimale : 10/20 pour validation de la formation

Modalités d'Accessibilité

Nous contacter préalablement pour les personnes en situation de handicap

€ Tarifs (net de taxes)

Inter (Par Stagiaire) : **750.00 €**

Intra (Par Jour) : **Nous consulter**



Contactez-nous !

SONELO Formation

Tél. : 01.39.75.36.96

Mail : contact@sonelo.fr